

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS**  
**SÉANCE DU JEUDI 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30**  
**SALLE DANGOU LESCOUZERES**  
**(sur convocation du 22 juin 2017)**

*Président*

*Nombre de conseillers : 9*

*Nombre de membres nommés : 9*

*Présents : 10*

*Absents représentés : 4*

*Absents excusés : 2*

*Absents : 3*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS**  
**Séance du 29 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf du mois de juin à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

**Présents :**

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Pierrette MICHELENA, Elisabeth LARTIGUE et Françoise TROCCARD ;*

*Messieurs Pierre ATHANASE, Alain JEAN, Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE, Jérôme PETITJEAN et Jean Paul TOURNIER.*

**Absents représentés :**

*Madame Maité GRAFF a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Monsieur Pierre LAFFITTE a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN et Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE.*

**Absents excusés :**

*Messieurs Éric KERROUCHE et Benoît DARETS.*

**Absents :**

*Mesdames Nelly BETAILLE et Corinne LAFITTE ;*

*Monsieur Pascal SHWINDOWSKY.*



**OBJET : ACTION ZOU'MACS - CONVENTION ET TARIFICATION**  
**Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel**

Depuis sa création, le CIAS a pour ambition d'adapter ses interventions pour répondre à l'évolution des besoins des habitants de MACS.

La mobilité des personnes âgées reste une problématique importante sur le territoire, pour la réalisation des actes de la vie quotidienne (les courses, les actes administratifs et médicaux), et pour la préservation de la vie citoyenne et sociale.

Au-delà de l'aide à la mobilité qu'un taxi pourrait honorer, les deux professionnels, en charge de la prestation accompagnement-transport, réalisent une prise en charge personnalisée de proximité, et assurent une veille auprès de chaque bénéficiaire, contribuant à la qualité de vie à domicile.

Les 85 bénéficiaires de cette prestation expriment régulièrement, depuis plusieurs années, le besoin de sortir de chez eux pour rencontrer d'autres personnes, faire des activités adaptées, profiter des richesses du territoire.

Fort de l'expérience de la prestation accompagnement-transport depuis 6 ans, l'action vise à enrichir l'offre de service existante en axant ses interventions sur la socialisation, la mobilisation et la dynamisation, la préservation de l'autonomie par la mise en place d'un programme d'activités ajustables et évolutives :

- accompagnement aux activités des services animations CCAS et des clubs 3<sup>ème</sup> âge du territoire,
- accompagnement pour la participation à la vie locale : manifestations culturelles et de loisirs (spectacles, centre social Voisinage...),
- ateliers ponctuels d'activités (semaine de la transversalité), promenades adaptées (bord de mer, bord de lac, forêt...),
- accompagnement achats vestimentaires dans les grandes villes à proximité (Dax, Bayonne),
- mini-séjours : nature, culturel, intergénérationnel, sport adapté...

Une « semaine de la transversalité » par an sera organisée, en concertation avec les CCAS du territoire. Au travers d'ateliers et d'activités, le programme permettra de conjuguer culture, sport adapté et intergénérationnel, en s'appuyant notamment sur les services des communes et du CIAS. Ils seront ouverts en priorité aux bénéficiaires du SAAD et aux résidents des EHPAD, ayant besoin d'être accompagnés vers l'extérieur.

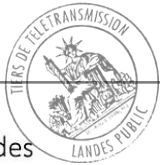
Un mini-séjour expérimental, de trois jours et deux nuits, sera organisé en 2017, du 31 juillet au 2 août au Pôle d'activités physiques de pleine nature de Soustons, accueillant en même temps un camp de jeunes. Un programme adapté à l'autonomie des bénéficiaires s'appuiera sur les ressources de proximité en étroite coopération avec le parcours autonomie du CCAS de la commune de Soustons, sur la base du projet de convention ci-annexé.

Des temps intergénérationnels autour d'activités (jeux, promenade...) et des repas, seront également proposés.

Les objectifs poursuivis sont :

- retrouver de l'énergie, conserver son autonomie par des activités adaptées ;
- prendre soin de sa santé psychologique ;
- créer du lien, partager, avec l'autre et notamment avec des jeunes ;
- retrouver de la vitalité, se ressourcer

La mise en œuvre opérationnelle de l'action ZOU'MACS nécessite de conventionner avec le CCAS de la commune de Soustons pour les moyens mobilisés.



L'action ZOU'MACS bénéficie d'une aide de la Conférence des Financeurs du Département des Landes d'un montant de 10 000 € et de la Fondation Bruneau à hauteur de 5 000 €, permettant une atténuation des coûts portés par les bénéficiaires.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 123-5 ;*

*VU l'autorisation du Conseil général des Landes des services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CIAS du 18 juin 2008, pour une durée de 15 ans ;*

*CONSIDÉRANT la notification d'attribution de subvention de la Fondation Bruneau en date du 10 novembre 2016, à hauteur de 5 000 € ;*

*CONSIDÉRANT la notification d'attribution de subvention de la Conférence des financeurs en date du 12 décembre 2016, à hauteur de 10 000 € ;*

*CONSIDÉRANT que le CIAS, chargé d'une mission d'animation d'une action générale de prévention et de développement social sur le territoire, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, souhaite enrichir l'offre de service accompagnement-transport existante en axant ses interventions sur la socialisation, la mobilisation et la dynamisation, ainsi que la préservation de l'autonomie par la mise en place d'un programme d'activités dans le cadre d'une « semaine de la transversalité » ;*

*CONSIDÉRANT que le programme d'action adapté à l'autonomie des bénéficiaires du CIAS peut bénéficier des ressources de proximité proposées par le CCAS de Soustons dans le cadre de son parcours autonomie ;*

décide :

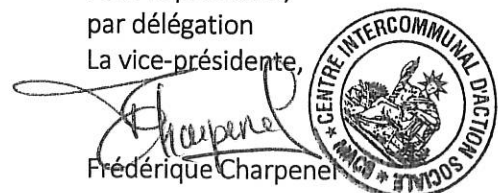
- d'approuver la tarification de la prestation accompagnement transport dans le cadre de l'Action Zou'MACS, selon la grille tarifaire suivante :
  - o activité de loisirs à la journée : 10 €
  - o activité de loisirs à la demi-journée : 5 €
  - o mini-séjours 3 jours 2 nuits : 50 €
- d'approuver le projet de convention à intervenir entre le CIAS et le CCAS de Soustons annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à la facturation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, des prestations aux nouveaux tarifs définis pour les bénéficiaires concernés,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 29 juin 2017*

Pour le président,  
par délégation  
La vice-présidente,

Frédérique Charpenet



ID : 040-200009868-20170629-2906201704C-DE

Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

Publié ou notifié le 30/06/2017



PROJET ZOU'MACS

CONVENTION

ENTRE

LA CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MACS

ET

L'EHPAD DES CINQ ETANGS DE SOUSTONS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Centre Communal d'Action Sociale de Maremne Adour Côte-Sud, représenté par son Président, Monsieur Éric Kerrouche, Allée des Camélias, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, dûment habilité par une délibération en date du 14 décembre 2016, désignée ci-après sous les termes « CIAS de MACS »,

d'une part,

ET

L'EHPAD des cinq étangs de la Commune de Soustons, représenté par la Présidente du CCAS de la Ville de Soustons, Madame Frédérique Charpenel, dûment habilitée par délibération du conseil d'administration en date du 19 décembre 2016, désigné ci-après sous le terme « L'EHPAD des Cinq Etangs »,

d'autre part,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 123-5 ;

VU l'autorisation du Conseil général des Landes des services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CIAS du 18 juin 2008, pour une durée de 15 ans ;

CONSIDÉRANT la notification d'attribution de subvention de la Fondation Bruneau en date du 10 novembre 2016, à hauteur de 5 000 € ;

CONSIDÉRANT la notification d'attribution de subvention de la Conférence des financeurs en date du 12 décembre 2016, à hauteur de 10 000 € ;

CONSIDÉRANT que le CIAS, chargé d'une mission d'animation d'une action générale de prévention et de développement social sur le territoire, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, souhaite enrichir l'offre de service accompagnement-transport existante en axant ses interventions sur la socialisation, la mobilisation et la dynamisation, ainsi que la préservation de l'autonomie par la mise en place d'un programme d'activités dans le cadre d'une « semaine de la transversalité » ;

CONSIDÉRANT que le programme d'action adapté à l'autonomie des bénéficiaires du CIAS peut bénéficier des ressources de proximité proposées par le CCAS de Soustons dans le cadre de son parcours autonomie ;



## IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Depuis sa création, le CIAS MACS a pour ambition d'adapter ses interventions pour répondre à l'évolution des besoins des habitants du territoire.

La mobilité des personnes âgées reste une problématique importante sur le territoire, pour la réalisation des actes de la vie quotidienne (les courses, les actes administratifs et médicaux), et pour la préservation de la vie citoyenne et sociale.

Au-delà de l'aide à la mobilité qu'un taxi pourrait honorer, les deux professionnels réalisent un accompagnement personnalisé de proximité, et assurent une veille auprès de chaque bénéficiaire, contribuant à la qualité de vie à domicile.

Les bénéficiaires de cette prestation expriment régulièrement, depuis plusieurs années, le besoin de sortir de chez eux pour rencontrer d'autres personnes, faire des activités adaptées, profiter des richesses du territoire.

Fort de l'expérience de la prestation accompagnement-transport depuis 6 ans, l'action vise à enrichir l'offre de service existante en axant ses interventions sur la socialisation, la mobilisation et la dynamisation, la préservation de l'autonomie par la mise en place d'un programme d'activités ajustables et évolutives, auprès des habitants âgés de plus de 60 ans ou des habitants en situation de handicap du territoire, en demande :

- accompagnement achats vestimentaires dans les grandes villes à proximité (Dax, Bayonne),
- accompagnement aux activités des services animations CCAS et des clubs 3<sup>ème</sup> âge du territoire,
- accompagnement participation à la vie locale : manifestations culturelles et de loisirs (spectacles, centre social Voisinage...),
- ateliers ponctuels d'activités (semaine de la transversalité), promenades adaptées (bord de mer, bord de lac, forêt...),
- mini-séjours : nature, culturel, intergénérationnel, sport adapté...

Une « semaine de la transversalité » par an sera organisée, en concertation avec les CCAS du territoire. Au travers d'ateliers d'activités, le programme permettra de conjuguer culture, sport adapté et intergénérationnel, en s'appuyant notamment sur les services des communes et du CIAS MACS. Ils seront ouverts en priorité aux bénéficiaires du SAAD et aux résidents des EHPAD, ayant besoin d'être accompagnés vers l'extérieur.

Un mini-séjour expérimental, de trois jours et deux nuits, sera organisé en 2017, du 31 juillet au 2 août au Pôle d'activité physique de pleine nature de Soustons, accueillant en même temps un camp de jeunes de 6 à 8 ans. Un programme adapté à l'autonomie des bénéficiaires s'appuiera sur les ressources de proximité en étroite coopération avec le Parcours Autonomie de la Ville de Soustons, sur la base d'une convention ci-annexée.

Des temps intergénérationnels autour d'activités (jeux, promenade...) et des repas, seront également proposés.

### Les objectifs poursuivis sont :

- **retrouver de l'énergie**, conserver son autonomie par des activités adaptées,
- prendre soin de sa santé psychologique ;
- **créer du lien, partager**, avec l'autre et notamment avec des jeunes ;
- **retrouver de la vitalité**, se ressourcer.

La mise en œuvre opérationnelle de l'action ZOU'MACS nécessite de fédérer des acteurs autour du projet, notamment les CCAS et les EHPAD, pour mobiliser les moyens existants susceptibles d'enrichir les activités conduites et faciliter l'accessibilité du public ciblé.



L'action ZOU'MACS bénéficie d'une aide de la Conférence des Financeurs du Département des Landes et de la Fondation Bruneau, permettant une atténuation des coûts portés par les bénéficiaires.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

## CHAPITRE I -- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération, entre le CIAS et l'EHPAD des Cinq Etangs, dans le cadre des activités organisées au titre du projet ZOU'MACS, dont notamment les mini-séjours.

Elle devra garantir le respect du cadre fixé, la place de chacun.

### ARTICLE 2 - DEFINITION DE LA COOPERATION

Le CIAS MACS assure le pilotage opérationnel du déploiement du projet ZOU'MACS, sur le territoire des 23 communes :

- accompagnement achats vestimentaires dans les grandes villes à proximité (Dax, Bayonne),
- accompagnement aux activités des services animations CCAS et des clubs 3<sup>ème</sup> âge du territoire,
- accompagnement participation à la vie locale : manifestations culturelles et de loisirs (spectacles, centre social Voisinage...),
- ateliers ponctuels d'activités (semaine de la transversalité), promenades adaptées (bord de mer, bord de lac, forêt...),
- mini-séjours : nature, culturel, intergénérationnel, sport adapté...

Il mobilise les moyens humains, matériels, techniques, nécessaires à la bonne mise en œuvre des activités conduites, dans la limite du budget alloué.

Un groupe projet est constitué pour la mise en place et le suivi du projet ZOU'MACS. Il est animé par la directrice du CIAS MACS ou par délégation à un professionnel du Service d'aide et d'accompagnement à domicile du CIAS MACS.

Il pourra s'appuyer sur des ressources locales existantes, notamment le CCAS de Soustons, pour compléter son offre de service.

L'EHPAD des Cinq Etangs s'engage à

- participer au groupe projet : ingénierie, expertise technique, bilan,
- orienter des résidents de l'EHPAD, en demande,
- accueillir les bénéficiaires au Parcours Autonomie, selon le planning établi.

### ARTICLE 3 - DURÉE

La présente convention est établie pour une durée d'un (1) an, renouvelable tacitement.

## CHAPITRE II - CONDITIONS GÉNÉRALES



#### ARTICLE 4 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Dans le cadre de l'ouverture du Parcours Autonomie aux bénéficiaires du mini-séjour, prévue au programme d'activité, l'équipe de l'EHPAD des Cinq Etangs accueillera les bénéficiaires et garantira leur sécurité et bien-être.

#### ARTICLE 5 - CONTINUITÉ DU SERVICE

Le CIAS MACS et l'EHPAD des Cinq Etangs garantiront la continuité de service pour permettre le bon déroulement des activités proposées et prévues, sauf cas de force majeure.

#### ARTICLE 6 - DROIT D'INFORMATION DU CCAS

L'EHPAD des Cinq Etangs dispose d'un droit à l'information sur le projet et sa mise en œuvre.

### CHAPITRE III - SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

#### ARTICLE 7 - SUIVI ET BILAN

L'EHPAD des Cinq Etangs participera au groupe projet concernant la conception, le suivi et le bilan des actions conduites.

### CHAPITRE IV - RESPONSABILITÉ - ASSURANCES - GARANTIES

#### ARTICLE 8 - ASSURANCES

##### Responsabilités et assurances du CIAS MACS

Le CIAS MACS est assuré pour l'exercice de ses missions.

##### Responsabilités et assurances de l'EHPAD des Cinq Etangs

L'EHPAD des Cinq Etangs fait son affaire de tout risque ou litige pouvant survenir dans le cadre de sa participation au projet ZOU'MACS.

### CHAPITRE V - FIN DE LA CONVENTION

#### ARTICLE 9 - FAITS GÉNÉRATEURS

L'EHPAD des Cinq Etangs est libre de mettre un terme à cette convention, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans durée de préavis exigé.

#### ARTICLE 10 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Le CIAS MACS et l'EHPAD des Cinq Etangs conviennent que les différends qui résultent de l'interprétation ou de l'application de la convention ou de ses annexes font l'objet d'une tentative de conciliation. A défaut de conciliation dans un délai de 1 mois à compter de la constatation du litige, la partie la plus diligente peut soumettre le litige au Tribunal Administratif de Pau.



Fait à Saint-Vincent-de-Tyrosse, le

En deux exemplaires originaux.

ID : 040-200009868-20170629-2906201704C-DE

Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

Publié ou notifié le 30/06/2017



Le Président du Centre Intercommunal  
d'Action Sociale MACS,

La Présidente du CCAS de Soustons,

Éric Kerrouche

Frédérique Charpenel

ID : 040-200009868-20170629-2906201704C-DE

Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

Publié ou notifié le 30/06/2017

